



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 juin 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2003

**Opération de Renouveau Urbain - Etudes de marché de  
définition en vue de requalifier les espaces urbains du Clou-Bouchet  
- Demande de cofinancement**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL  
*Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2003**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal dans sa séance en date du 14 février 2003, a décidé de la mise en œuvre d'un projet urbain d'envergure et sur le long terme sur le quartier du Clou Bouchet. Pour ce faire il a décidé du lancement de 3 marchés de définition afin de retenir 3 équipes dont les propositions viseront à recomposer et requalifier les espaces extérieurs et bâtis du quartier.

Le montant des rémunérations est de 35 000 € HT par équipe, soit 105 000 € HT au total.

L'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations accompagnent la Ville de NIORT dans le déroulement des études et de la procédure et par une participation financière dans le cadre d'un conventionnement global de cette action.

Le plan de financement fait état d'une participation de l'Etat conformément aux dispositions de la convention cadre de l'ORU précitée, à hauteur de 50%, et de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 25%. La convention figurant en annexe a pour objet de définir les objectifs et les modalités financières apportées par la CDC à cette action.

Il convient désormais de solliciter auprès des services de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations l'attribution de ces subventions qui s'élèvent au total à 52 500 € pour l'Etat et à 26 250 € pour la CDC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué :

- à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat,
- à signer la convention ci-jointe avec la Caisse des Dépôts et Consignations,
- à procéder à la demande de versement de la participation financière de la CDC,
- à inscrire les sommes correspondantes sur le chapitre 13, fonction 8241, article 1321, #02262.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**